L'ABEILLE DE LA N.-ORLÉANS.
Bureau, No 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 8 JUILLET.

Nouvelles Télégraphiques.

VOL DE COTON DANS L'ALABAMA.

(Dépêches du *N. O. Times.*)

Le 4 juillet à Mobile.

Mobile, 4 juillet—Hier on a entendu les salves d'artillerie ordinaires au lever du soleil, à midi et le soir.

Les nègres sont sortis fort nombreux et ont fait leur célébration. Les citoyens en général sont restés chez eux.

Vol de coton.

Mobile, 5 juillet—Les personnes qui viennent de l'intérieur disent qu'on y vole le coton partout où il peut s'en trouver.

Il ne reste pas une balle de coton confédéré dans les lieux où on en avait empilé. Le tout a disparu.

Le gouverneur Parsons.

La nomination de Parsons à la place de gouverneur provisoire a satisfait généralement les habitants de Mobile.

Saisie de térébenthine.

Six cents barils de térébenthine ayant été saisis, n'ont pu être expédiés aujourd'hui. Le douane a refusé toute autorisation d'envoi, et le chargement, qui avait la Nouvelle-Orléans pour destination, a été mis à terre.

Nouvelles de Matamoros.

Nous trouvons les nouvelles suivantes dans les derniers journaux reçus de cette ville:

Capture d'un steamer par Cortina.

Le Matamoros *Ranchero* du 27 raconte ce qui suit:

Le *Bell* était parti de Reynosa avec du coton le 25 de courant. A un mille environ au-dessous de Dona Estefana Rancho, il fut hélé, arrêté, et forcé de s'amarrer à la rive mexicaine. Immédiatement un capitaine, avec une escouade d'hommes agissant sous l'autorité de Cortina, vint à bord. Ils cherchèrent d'abord les papiers du bateau, après quoi ils procédèrent à une recherche d'armes. Toutes les malles furent ouvertes et pillées. Quelques armes appartenant à des passagers, furent enlevées. Pendant cette opération, il y avait à terre, pour la protéger, une force d'environ 200 hommes.

Sous le prétexte d'aller trouver Cortina pour avoir la permission de continuer sa course, le capitaine quitta le steamer et le laissa sous la garde des soldats qui l'avaient saisi.

Après une absence de deux heures, le capitaine revint avec l'ordre de faire remonter le steamer au *Bell* et de l'amarrer du côté du Texas au Rancho de dona Estefana.

A peine une centaine de pas du débarcadère le *Bell* reçut le feu d'hommes qui étaient stationnés sur la rive. Les passagers s'imaginant qu'un massacre général avait été ordonné, commencèrent par sauter dans la rivière en tâchant de gagner le bord à la nage. On croit que deux messieurs se sont noyés, Copewood et Stephenson de San Antonio.

On suppose que le premier a été atteint par une balle.

Le steamer continua sa course et vint s'amarrer, suivant l'ordre donné, au Rancho où Cortina se présenta avec plusieurs de ses officiers. Ils montèrent à bord et une conférence qui dura une demi-heure eut lieu entre eux et le capitaine du bateau. La première question faite par eux fut celle-ci: "Reconnaissez-vous l'autorité des Etats-Unis?"

Cortina dit qu'il en référerait au major général fédéral, et que le steamer attendrait. Le résultat de cette consultation, l'affaire n'est pas de suite, cependant, car après le retour de Cortina au Rancho, le capitaine du steamer reçut ordre de se rapporter au quartier-général de Cortina, au Rancho, où il obtint enfin la permission de continuer sa course, ce qu'il put faire sans autre molestation et il est arrivé à Matamoros hier matin.

On lit d'autre part dans le Matamoros *Commercio* du 27:

Le parti yankee soi-disant libéral s'en est donné à cœur joie, mais ses jours sont finis.

Motus pour le moment!

Le steamer *Bell* a échappé à la plus lâche et outrageante attaque, mais il n'y a eu que trois victimes. Le steamer *Senorita* a été capturé et il est maintenant vers l'autre rive du Rio Grande, à six milles en haut d'ici. Le coton a été débarqué et l'on dit que le bateau est au radoub ou plutôt qu'il fait des préparatifs pour un service actif de guerre.

Est-ce là la neutralité si pompeusement annoncée?

Notre ami M. Brown de Brownsville permettra-t-il aux ennemis du Mexique d'aller chercher un abri certain et facile dans les limites de son gouvernement.

Nous avons vu plusieurs passagers du *Bell* et il paraît que l'attaque a été des plus sauvages [illegible] possible d'imaginer.

Cortina n'a pas osé garder le bateau pris par ses hommes. Les énergiques représentations du capitaine ont épargné à ce bandit ce nouveau crime.

Cortina et ses soi-disant officiers fréquentent librement les camps des yankees; C'est du Rancho de Dona Stefana qu'il lance ses ordres. De là, il fait passer des approvisionnements, des vivres, du matériel de guerre, tout ce qu'il peut enfin sur la rive mexicaine.

Quand ce désordre finira-t-il?

Trois personnes ont perdu la vie dans cette affaire. Trois hommes se sont noyés ou ont péri sous les balles de six coquins postés sur le *Se*[illegible] précédemment saisi.

P S—Le bateau *Senorita* et sa cargaison ont été provisoirement relâchés par les autorités fédérales, qui les garderont jusqu'à la décision du général Brown. Mais son fret est sur le sol américain et le bateau subit en cet endroit un système de réparation fort suspect.

Brevés divers.

[*Ranchero* du 2

Le grand sujet du jour est la nouvelle de l'approche de renforts importants et d'une concentration de troupes dans le département de Tamaulipas.

La petite guerre devient impossible. Cortina a positivement renoncé à tenir la campagne. Canales et les autres cherchèrent au Texas une sécurité qui ne leur sera pas donnée.

Avant hier on a capturé quelques guerillas sur la route de Monterey. Ces guerillas tiraient sur nos hommes à une distance de 1,200 pas. Aussi personne n'a été blessé des nôtres.

Le régiment spécial d'irréguliers, connus sous le nom de contre guerillas de Dupin, commandés maintenant par le capitaine Ney, était hier à 8 milles de Matamoros, occupé à nettoyer le pays.

Il paraît que Cortina cédant aux sérieuses remontrances d'un parent respectable, a positivement promis de rester tranquille. Ses idées ont pris depuis quelques jours une direction religieuse et l'on dit qu'il a écrit une confession générale qui serait publiée dans le *Commercio* si l'étendue du factum le permettait.

Le Rancho de Dona Estefana, lieu célèbre où Nepomucene s'était fortifié et avait tenu en échec, pendant un temps, les troupes des Etats-Unis et les volontaires de Brownsville, est encore une petite citadelle.

Notre ami, M. Brown, de Brownsville, a posté dans le voisinage une force chargée de surveiller avec attention les mouvements de Cortina.

Hier la rumeur disait que M. Brown avait été mis dans l'alternative de répondre pour les actes directs ou indirects de Cortina ou de se préparer à voir son protégé malmené sur la rive droite du Rio Grande.

Le général Brown aurait fait part de cette communication à Cortina qui, obéissant à la raison et surtout cédant à la crainte que lui inspire le voisinage des troupes du capitaine Ney, a envoyé sa démission à Juarez et s'est voué à la vie domestique.

Il est maintenant membre des Capucins de San Francisco et se propose de faire un sermon dimanche prochain aux troupes stationnées. Le texte de son discours sera: "le danger de faire la guerilla dans Laredo."

On a reçu de Mexico les nouvelles les plus encourageantes. Les choses progressent d'une manière très favorable. L'Empereur prend les plus énergiques mesures contre le banditisme. Dans une lettre à M. Eloin, Sa Majesté dit qu'avec de tels bandits les moyens termes sont impossibles. Le souverain du Mexique est d'avis qu'il faut accorder des récompenses aux préfets et aux sous-préfets qui ont réussi à faire régner le plus d'ordre et de sécurité dans leurs départements.

Manœuvres Juaristes.—Le général mexicain Don Placido Vega, qui est, comme on sait, le grand cuirassier [illegible] sur les côtes du Pacifique, a établi sa position et expliqué sa conduite dans une lettre adressée par lui au rédacteur de la [illegible] de San Francisco, au sujet de l'affaire du *Brontes* et du *Colon*. Le *Courrier de San Francisco* analyse ce document en ces termes:

Le général D. P. Vega déclare, dans sa missive, qu'il reçut du gouvernement constitutionnel [illegible] du Mexique, son pays, la mission de lui procurer les moyens et les éléments de défense nécessaires [illegible] liberté et de son gouvernement, [illegible] en Californie, il y a un an, et y [illegible] travaillé dans le but de remplir sa mission [illegible]. Entravé d'abord aux démarches, au milieu de la guerre, il eut attendu la fin. Le colonel [illegible] A. C. Williams avec lequel il a été mis en rapport [illegible] de l'Arizona, et [illegible] qu'il lui arriva un [illegible] du Pacifique [illegible] Francisco pour se rendre en Arizona, avec une expédition d'émigrants, [illegible] avec lui les armes [illegible].

"Dimanche, M. le général, *de faire* [illegible] pour le *bien de l'humanité*, pour le [illegible] et pour que [illegible] le général [illegible] des Américains pour sa nation."

[illegible] d'autre part du [illegible] général [illegible] l'ordre [illegible] le [illegible] Blanchard, R. Frost, O. Stevens et L. Marra.

Dans une note subséquente, le général Vega c'est aperçu qu'il a omis les noms des principaux personnages qui le décidèrent à prendre part au projet de colonisation de l'Arizona: ce sont MM. le major H. B. Duffield, maréchal de l'Arizona, et D. O. Macarthy.

Deux choses nous surprennent dans ces révélations, c'est qu'une compagnie de colons américains ait un recours aux dollars et aux armes d'un général étranger, et que celui-ci se soit empressé de mettre à la disposition d'une compagnie qui n'avait rien à faire au Mexique, les renseignements [illegible] Il est vrai que le général [illegible] *pour le bien de l'humanité.*"

LES NÈGRES OISIFS EN GÉORGIE.

Nous recevons de tristes nouvelles de Géorgie. Les nègres persévèrent dans la regrettable voie où ils se sont engagés le jour où leur émancipation est devenue un fait accompli. Le vagabondage et toutes ses conséquences ont amené une situation tellement intolérable pour la population laborieuse et industrieuse de l'Etat, que des meetings populaires ont été tenus dans les principales villes, à Macon, à Columbus, etc., pour aviser aux moyens d'apporter un remède immédiat à cette plaie envahissante. L'expulsion sommaire des vagabonds a été décidée à l'unanimité et mise sur le champ à exécution dans ces différentes places. Le *Telegraph* de Macon nous apprend qu'une razzia générale des noirs oisifs a été faite le 5 par les citoyens, qui ont conduit leurs prisonniers jusqu'en dehors des limites de la ville, où ils les ont abandonnés à leur triste sort. "C'était un spectacle navrant, ajoute la feuille géorgienne, mais c'était une mesure devenue nécessaire, indispensable. Tous les nègres qui persisteront à suivre une ligne de conduite analogue dans l'intérieur, peuvent s'attendre à éprouver le même sort."

Ces nouvelles suggèrent à l'*Express* les réflexions suivantes:

"Les journaux qui nous parviennent de la Géorgie nous apprennent que tous les nègres qui vagabondaient à Macon et dans plusieurs autres villes ont été expulsés. Atlanta se prépare à suivre l'exemple de sa voisine. L'expulsion, dans ce cas, signifie sans aucun doute le renvoi dans les marais, les bois et les montagnes avec la perspective de la mort par la faim ou le manque d'abri. C'est un triste avenir, mais il est substantiellement le même pour l'homme blanc qui préfère mener une existence de vagabond au lieu de travailler pour vivre. Cependant on ne peut s'empêcher de plaindre cette malheureuse race, qui est devenue la victime de cette fatale halte. [illegible] que le temple de la liberté, dont les portes lui ont été ouvertes toutes grandes par la guerre, n'est autre que le sanctuaire de l'indolence."

De la désorganisation causée par le mauvais vouloir des nègres aux mesures prises ou à prendre pour y remédier, la transition est toute naturelle. Le Président prépare, assure-t-on, une proclamation qui doit servir de base à la réglementation future du travail des noirs. En attendant, des députations de planteurs du Sud affluent de toutes parts au bureau des affranchis à Washington, pour presser le général Howard de fixer, fût-ce même à titre provisoire, un taux uniforme de salaires. D'une prompte décision dépend, suivant eux, le sort de la récolte actuelle. De son côté, le général Howard a, croit-on, à l'utilité de cette mesure et refuse de prendre une détermination définitive à cet égard. Dans une lettre qu'il adresse au commissaire des affranchis à Richmond, il explique les raisons qui l'empêchent de fixer même un minimum de salaires pour le travail noir, et il engage ses subordonnés à examiner les contrats passés entre planteurs et travailleurs et à les approuver, quelles qu'en soient les clauses, s'ils les jugent raisonnables.

[*Courrier des E. U.*

OPINIONS DE PROUDHON.

Voici un joli pas suspect, M. Proudhon, le philosophe plébéien, dont nous venons de recevoir le livre posthume, *De la Capacité des Classes ouvrières*. Ecoutons ce qu'il dit de MM. Favre, Thiers et Cie, ou écrivain qui n'est sans doute pas un "officieux" de l'empire:

"MM. Thiers et Garnier Pagès sont sortis du scrutin comme deux numéros de loterie.... Et qu'a-t-on dit du bilieux M. Pelletan? Calmez-vous! M. Pelletan, du style d'hiérophante, est aujourd'hui l'orateur le plus agaçant du parlement, ... bien pour ceux qui le tiennent que pour ceux qui l'écoutent. Toute cette opposition, elle ne voit pas à un pied de son nez. Opposition sur quoi? A propos de quoi? Qui le saurait dire? Vous parlez des dépenses; c'est affaire de budget, matière d'administration, de pratique, en régime d'économique, de travail. Aucune pensée positive, même, ne ressort de l'assemblage de ces cinq noms (les membres de la gauche). Ce n'est ni une affirmation, ni une négation, ni une objection, ni une pétition, ni une motion. Ce sera, si vous voulez, de la critique de détails à tous les points de vue, à la volonté de chaque député, au fond, néant!"

Ainsi parlait Proudhon la veille de sa mort. On voit ce que c'est qu'il faisait des bavardages sans portée de l'opposition.

Le même ouvrage contient l'appréciation suivante sur le droit des Etats:

"....La Fédération, pour être logique, fidèle à son principe, doit aller jusque là—un Etat, dont les parties resteraient souveraines ont la faculté de sortir du groupe et de rompre le pacte,—à peine de n'être qu'une illusion, une vanterie, un mensonge.

"....Les Etats-Unis du Nord prétendent retenir dans l'Union, par la force, les Etats Unis du Sud, les appelant *traîtres* et *rebelles* ni plus ni moins que si l'ancienne Union était une monarchie et M. Lincoln un empereur. Il est clair, cependant, que de deux choses l'une: ou le mot de confédération a un sens, par lequel les fondateurs de l'Union ont voulu le distinguer nettement de tout autre système politique; dans ce cas, et abstraction faite de l'esclavage, la guerre faite au Sud par le Nord est injuste; ou bien, sous apparence de confédération, et en attendant l'heure favorable, l'on a poursuivi secrètement la formation d'un grand empire; dans ce cas, les Américains feront bien de rayer à l'avenir de leurs *platformes* les mots de liberté politique, de république, de démocratie, de confédération et même d'Union.

"....Déjà, l'on commence à nier, de l'autre côté de l'Atlantique, le *Droit des Etats*, ce qui signifie le principe fédératif, signe non équivoque de la prochaine transformation de l'Union. Ce qui est plus étrange encore, c'est que la démocratie européenne applaudit à cette extension, comme si ce n'était pas l'abjuration de son principe et la ruine de ses espérances!"

LES DÉFENSES DU CANADA.

Un arrangement vient d'avoir lieu entre le gouvernement britannique et les délégués des possessions anglaises dans l'Amérique du Nord, à l'effet de mettre toutes ces possessions en état de défense.

Voici les clauses de cet arrangement, qui sera prochainement présenté à la sanction du parlement:

Le Canada s'engage à mettre toutes les frontières de l'ouest en très bon état de défense, et spécialement à donner au lit des canaux assez de profondeur pour qu'ils puissent porter des canonnières. Il doit en outre avoir sur pied en permanence une milice suffisante pour la protection du pays.

De son côté, l'Angleterre s'engage à fournir à ses frais tout le matériel de guerre nécessaire; elle devra, en outre, garantir un emprunt qui sera destiné à la construction de chemins de fer stratégiques.

Le Canada devra immédiatement commencer les travaux de défense qu'il se charge d'exécuter. L'Angleterre ne sera tenue de remplir les obligations qu'elle contracte que lorsque les diverses possessions britanniques dans l'Amérique du Nord se seront formellement engagées à se placer et à rester sous la main d'un pouvoir central unique.

CHRONIQUE LOCALE

Blessé.—Wm Morgan, soldat de la Compagnie C du premier régiment de cavalerie des Etats Unis, a été poignardé, hier soir, dans la rue Phillipa, près Perdido. La blessure est très grave.

La police a fait plusieurs arrestations.

Apoplexie.—Un homme a eu, ce matin, une attaque d'apoplexie; il a été ramassé sur le trottoir et transporté à l'Hôpital où il est mort à quatre heures.

On a trouvé, à côté de lui, une lettre adressée à M. T. [illegible].

Pique-nique.—La Deutsche Company donne un pique-nique, dimanche prochain, à du second [illegible], sur le vieux terrain connu sous le nom de "Fair Grounds" et placé dans la rue de l'Esplanade, près le pont du Bayou.

Nous prions le comité d'agréer nos remerciements pour l'aimable invitation qu'il nous a transmise.

Dépôt de médicaments patentés français, produits chimiques, &c.

IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.

[illegible]

L. CASTEL, agent.

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECTEMENT.

Compagnie générale Transatlantique

Nouvelle ligne de steamers à roues, de première classe ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.

WASHINGTON	3204 tonneaux	900 chevaux
LAFAYETTE	3204	
EUROPE	3204	
FRANCE	3200	
NAPOLEON III	3600	1200

DE NEW YORK AU HAVRE:

Touchant à Brest, pour débarquer la malle et les passagers...

LAFAYETTE, capt. A. Bocandé, VENDREDI 18 août.

Prix du passage, payable en or ou l'équivalent en papier monnaie aux Etats Unis.

GEO. MACKENZIE, Agent, 7, Broadway, New York.

A Paris, 12, boulevard des Capucines [Grand Hôtel]. Au Havre—chez William Iselin & Cie.

Ligne de la Malle DE MOBILE ET DE LA NLLE ORLÉANS.

LES MERCREDIS ET LES SAMEDIS.

Le beau bateau à vapeur NEW ERA... Partira... le MERCREDI et tous les SAMEDIS...

CELLOS & GOODWYN, agents, Rue de la Commune, No 37—Nlle Orléans, Lne.

CHARLES BRIGGS & CO., agents, Au coin des rues St Anthony et Front, Mobile, Ala.

Le bateau à vapeur MAGNOLIA... JNO. C. STEVENSON, ou à BURNS & SHAFER, Rue Gravier, No 190.

Ligne régulière de la malle.—Pour Mobile.—Le magnifique bateau à vapeur ELEANORA CARRELL... W. C. GRAHAM & Co., Agents, 45 et 47, rue Front.

POUR LA BAIE ST-LOUIS ET LA PASSE CHRISTIANE... CHAS. W. LEWIS, No 186, rue Gravier.

Le paquebot MONSOON... Louis Bouchereau, capitaine... JOHN A. STEVENSON, agent.

Paquebot du Bayou Lafourche... TITUS & GWARTNEY, No 15, rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier du samedi soir. POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville... FASHION... WOODRUFF, BUTLER & CO.

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE... WENONA... J. L. TITUS & GWARTNEY.

Ligne de la Malle de la Nouvelle-Orléans et de Mobile. ELEANORA CARREL, SUMPTER, ADMIRAL... W. C. GRAHAM & Co., GRAHAM & Co., agents, Mobile, Ala.

POUR LES BORDS DU LAC... CITY BELLE...

POUR L'AUTRE BORD DU LAC—La goëlette SHAMROCK...

Pour la Baie St-Louis... L'ÉCLAIR...

Pour la HAVANE... GIPSY... R. JUMP, 12, rue Carondelet.

POUR GALVESTON—La goëlette SUNBEAM... T. SHAILER Jr.

POUR GALVESTON—La goëlette DAN SIMMONS... T. SHAILER Jr.

BELIZE, HONDURAS. POUR BELIZE, HONDURAS—La goëlette anglaise FANCY... W. WAKEFIELD, Rue de la Commune, No 136.

POUR VERA CRUZ—... CONSTANCE... J. DA SILVA & Co.

POUR LE HAVRE—Le brick... RIVAL... GEO W. HYNSON & CO.

Leçons de chant.

MADAME CHARLES BOUDOUSQUIE...

MONROE & NOYES,

Marchands-commissionnaires et Encanteurs.

JOHN T. MONROE, C. H. NOYES.

Produits de l'île de Cuba.

867 [illegible]

Madame M. A. BISHOP

[illegible]

D. AUGUSTEN, avocat.

BUREAU, PASSAGE DE LA BOURSE, No. 196, NOUVELLE-ORLÉANS.

P. A. ROY, AVOCAT,

A repris l'exercice de sa profession. Résidence: Paroisse de la Pointe Coupée.

A. PITOT, AVOCAT,

rue de la Douane No 22

ALBERT VOORHIES, AVOCAT,

46......Passage de la Bourse......46.

LOUIS BUSH, AVOCAT

A THIBODEAUX, LOUISIANE, S'occupera d'affaires dans le troisième et le quatrième District Judiciaire.

T. J. & W. H. COOLEY, AVOCATS.

Rue St.-Charles No 26 au Premier chambre No 4.

J. EMILIEN TRUDEAU, AVOCAT

Bureau, Passage de la Bourse, No 7 PRÈS LA RUE DU CANAL.

Arthur Brocard, NOTAIRE PUBLIC.

No 12......RUE CARONDELET......No 12

OCTAVE DE ARMAS, Notaire public;

146......RUE ROYALE......146.

DR. YEISER, coroner.

Bureau du coroner, Coin St Charles et Lafayette, 1er District, chambre No 1, au-dessous du Bureau du chef de la police.

DR. W. MRALI.

OCULISTE, DENTISTE, 159 Chartres entre St. Louis et Conti.

Le Dr. DELERY

Dr. F. F. DUREL,

De la Faculté de Paris, De retour à la Nouvelle Orléans, a repris l'exercice de sa profession.

CHANGEMENT DE DOMICILE. LE Dr H. C. D'AQUIN

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris. Domicile, 115, rue Royale...

Le Dr A. CAPDEVIELLE

Le Dr. Evariste A. ROSSY,

chirurgien de Thibodeaux, Louisiane.

HELLIGAN & VON ZINKEN,

Encanteurs et Marchands commissionnaires, Rue Carondelet, No 46.

JAMES HELLIGAN, LÉON VON ZINKEN.

J. S. VANHORN, Rue Poydras, Nos 74 et 76.

Avis au public et aux contribuables

JOHN T DUFOUR

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

Propriétés foncières et loyers de maisons.

JUSTE FONTAINE et ARMAND CASTANEDO, Courtiers et Agents, Passage de la Bourse No 29,

Fret pour la rivière Alabama.

L'ELEONORA CARREL, L'ADMIRAL, Le SUMPTER... W. C. GRAHAM & Co, agents, Rue Front, Nos 45 et 47.

Vins de dessert et vieille eau-de-vie de Cognac.

Grandes installations de vitrières

E. GODCHAUX.

AVIS.

J. E. Villavaso,

MARCHAND DE PRODUITS DE L'OUEST

RESTAURANT ST. LOUIS.

PILULES DEHAUT

Les purgatifs végétaux que ce produit renferme ont été choisis et combinés d'après la nouvelle méthode découverte de M. DEHAUT... (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien...

Dépôts à New-York, chez MM. JOHN MILHAU & Co, 183, Broadway; MM. FOUGERA, frères, 30, North William street; MM. DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens Broadway, No 771.

DES DÉPÔTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS chez MM. LOUIS CASTEL et DELOCHE, pharmaciens, et chez MM. ED. GUILLOT et DUCONGE, droguistes.

COPAHINE MEGE

25 ANS DE SUCCES

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Méd. d'or par les hôpit. de Paris. Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens.—Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant...

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien...

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES

Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris.

PLUS DE COPAHU — DÉPURATIF DU SANG

PRÉVENTION ET guérison des MALADIES DE POITRINE

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE PAR LES HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

12, rue Castiglione, à Paris. SWANN, Pharmacien,—12, rue Castiglione, à Paris.

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

DRAGÉES GÉLIS & CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

GRAND ASSORTIMENT DE SELLERIE Anglaise, Française et Américaine.

A LA SELLE ANGLAISE. MAISON L. GUILBAUX & GIEFERS 24, rue St-Charles, 24.

Aux Planteurs de coton

J. V. GUARRY.

Sabatier Frères & Co.

Marchands Commissionnaires... HAVANE. (Cuba.)

Ross & Waters,

Courtiers de produits et de Marchandises en général,

FOSSIN OMER & Co.

DEMANDE DE VENDEURS.

CHEMINS DE FER DE LA VILLE.

Billets volés.

G. DUPUY

Académie de Musique.

Spalding, Rogers & Bidwell, propriétaires.

Aux contribuables de la ville.

Bureau du Trésorier de la ville.

JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.

BOUDOUSQUIÉ & PORTIER.

COMMERCIAL ALLEY, No. 25,

INSTITUTIONS

LOUISIANA ACADEMY.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

ÉCOLE

Française, Anglaise et Espagnole.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DEBON, RUE DAUPHINE

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES, BUENA CAMP

Institut St-Charles

Dirigé par Mme C. MACÉ.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Pour jeunes enfants et demoiselles.

Le Dr. T. ANTOINE, médecin français.

Changement de local.

A vendre,

40 SACS CAFÉ JAVA...

Demande de nourrice

Entrepôt de Tapis.

A. BROUSSEAU & Co.

VENTES A L'ENCAN

PAR S. GUINAULT, encanteur.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

PAR J. M. HENRIQUES, encanteur.

J. PARDY,

Vétérinaire Maréchal-Ferrant.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE

LE Dr. GRIM,

CHIRURGIEN-DENTISTE.

J. S. KNAPP.

Chirurgien Dentiste.

T. Bailly Blanchard Jr

Au No 66, rue de la Vieille Levée.

AVIS.

DIVINATION, PREDICTION;

PAR MADAME ADAM.

MALADIES SECRÈTES

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

VENTES JUDICIAIRES.

Jean Lamothe vs Caroline Lamarque.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans...

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Adolphe Hakenann vs la veuve et les héritiers de Oliver M. White.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans...

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Aubé vs. Francis Blanchard.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans...

ALFRED SHAW,

Jacques Gérat vs la dame M. Lebeau.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans...

ALFRED SHAW,

James Martha vs Thomas Asbow. Le même vs le même.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans...

ALFRED SHAW,

Antoine Aubé Laforest vs. ses créanciers et les créanciers de Laforest & Duvernay.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans...

ALFRED SHAW,

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Signé: E. T. FELLOWS.

C. F. D. [illegible]

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement du printemps et d'été.

Pour aller au Lac et en revenir, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents.

Départ des chars—DE LA VILLE. DU LAC.

Perdu ou égaré